

2024-02/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER ; Christiane TANZI, Jacques BERENGER ; Nicolas BAGNIS ; Pascale AUGUET-OTTAVY ; Jean-Christophe BERTIN ; Pascal MONTLAHUC ; Aurélie COURANT ; Sandrine BUIRON ; Cécile AUTRAN ; Céline PELLISSIER ; Karine CACHELEUX ; Timothée KOENIG ; Jean-Christophe CHAUTARD ; Michel REZK ; Marie MEYER.

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (pouvoir à Jacques BERENGER) ; Corine GUIGNON (pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY) ; Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN) ; Isabelle DERBES (pouvoir à Christiane TANZI).

Absents : Sara SUSINI ; Laurent DENIS.

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 16

VOTANTS : 20

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD
(FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE)**

Monsieur le Maire rappelle que le FIPD a été institué par la loi N°2007-297 de mars 2007.

Ce fonds a pour objet de soutenir entre-autres les projets d'installation de caméras sur la voie publique ou aux abords de lieux ouverts au public.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, propose au conseil de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de ce fonds pour l'extension du réseau de caméras de vidéoprotection visant à protéger les espaces particulièrement exposés à des faits de délinquances et de violences.

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPD conformément au plan de financement ci-joint.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 083-218300291-20240219-2024_02_00_004-DE

Le Maire



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.